Championnat départemental Jeune Hautes Pyrénées- Saison 2026-2027
Règlement intérieur

Article 1 : Conditions générales

Le CDJE65 organise le championnat départemental jeune le 15 Novembre 2026.
Le lieu du tournoi est : Lycée Pierre Mendès France – Vic en Bigorre

Article 2 : Modalités du championnat

Les résultats des parties compatibles seront enregistrés pour le classement rapide de la FFE et de la FIDE.

2.1 Le championnat

Il se compose de cinq tournois regroupant cinq catégories : U8, U10, U12, U14 et U16. Aucune fusion ou sur-classement ne sera possible.

2.2 Règles du jeu :

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93ème congrès de la FIDE à Chenai (Inde) applicables au 1er janvier 2023.

2.2.1 L'annexe A5 des parties rapides s'appliquera à ces tournois.
2.2.2 Le forfait est déclaré après dix (10) minutes de retard.

2.3 Appariements :

Les appariements se font au système Suisse intégral (règles FIDE C.04) assisté par ordinateur (logiciel : CharlyChess). Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui se seront présentés et auront fait contrôler leur licence dans les limites prévues (cf.article 3). Tout joueur se présentant après la clôture du pointage sera apparié pour la ronde 2 avec 0 point.

Le système d'appariement sera adapté suivant le nombre de joueur.
Les appariements seront affichés cinq minutes avant le début de la ronde.

2.4 Nombre de rondes :

7 pour les U8 et U10
5 pour les U12, U14 et U16

2.5 Classement :

Le classement se fera au nombre de points marqués (gain : 1 point, nulle : 0,5 point, perte : 0 point)

2.6 Départage :

Les départages du classement individuel se font dans l'ordre : Buchholtz tronqué, Buchholtz, performance.

2.7 Cadences :

15'+5''/coup pour les U8 et U10
30'+10''/coup pour les U12, U14 et U16

2.8 Inscriptions :

Les inscriptions se terminent le mardi 10 novembre 23h59. L'organisation se réserve le droit d'accepter ou refuser toute inscription après cette date.

Les clubs du département envoient une liste des joueur.euses qu'ils souhaitent inscrire à l'arbitre et/ou à l'organisateur.

L'inscription est gratuite.

Article 3 : Horaires

Pointage de 8h30 à 9h

Première ronde à 9h pour tous.

U8 et U10 :
Ronde 2 : 9h45, Ronde :3 : 10h30, Ronde 4 : 11h15,
Ronde 5 : 13h30, Ronde 6 : 14h15, Ronde 7 : 15h.

U12, U14 et U16 :
Ronde2 : 10h30, Ronde 3 : 13h, Ronde 4 : 14h30, Ronde 5 : 16h

Article 4: Titre et qualifications :

Tous les joueurs et toutes les joueuses d'une catégorie d'âge s'affrontent dans un même tournoi mixte. A l'issue du tournoi est établi :

- un classement général de la catégorie
- un classement féminin de la catégorie

Le premier ou la première de chaque catégorie est déclaré champion ou championne départementale de sa catégorie.

Pour être qualifiés pour le championnat régional il faut réaliser un minimum de points :

Nombre de rondes	5	7
Mixte	3,5	4,5
Féminines	2,5	3,5

Nombre minimum et maximum de qualifiés par catégories féminines :

U8F	U10F	U12F	U14F	U16F
2 - 5	3 - 8	2 - 8	2 - 6	2 - 7

Nombre minimum et maximum de qualifiés par catégories mixte :

U8	U10	U12	U14	U16
2 - 8	2 - 10	2 - 13	2 - 11	2 - 12

Article 5 : Organisation :

A la fin de la partie les joueur.euses remettent les jeux en place. Le résultat est communiqué à l'arbitre par le vainqueur (par les Blancs en cas de nulle).
Pour une réclamation sur les résultats de la ronde N les joueur.euses auront jusqu'à l'affichage de l'appariement de la ronde N+1 pour que la modification soit prise en compte.
Cela concerne le classement du tournoi et les appariements pour le reste du tournoi. Sinon la modification interviendra à la fin du tournoi pour la prise en compte du classement ELO.

Article 6 : Règles de comportement :

- Le comportement des joueur.euses ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition
- Une tenue et un comportement corrects sont exigés.
- Éviter toute lecture ou toute discussion suspectes.
- Analyses des parties et blitz sont interdits dans la salle de jeu
- Les spectateurs et accompagnateurs ne sont pas autorisés dans la salle de jeu.
- Il est interdit de fumer ou vapoter dans les salles du tournoi.
- Un joueur absent et qui n'a pas prévenu l'arbitre sera considéré comme abandonnant le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables et avant que les prochains appariements aient été publiés. Un joueur.euse forfait par abandon n'est pas apparié à la ronde suivante. De tels abandons feront l'objet d'un signalement à la direction nationale de l'arbitrage.
- Sauf stipulation contraire du règlement de la compétition fédérale ou du tournoi, l'article 11.3.2.1 des règles du jeu autorisant les appareils électroniques éteints dans un sac s'appliquera. Outre les sacs, ces appareils peuvent être rangés dans d'autres endroits hors de portée du joueur ou la joueuse. Dans ce cas, ils devront être rangés de manière que les joueurs et joueuses ne puissent pas y accéder pendant leurs parties.
 Par défaut, les appareils pouvant être connectés à internet ou à un autre appareil, ainsi que les appareils où une application permettant la triche peut être installée, font perdre directement la partie si ceux-ci ne sont pas rangés comme indiqué précédemment.
 Si cet appareil émet un son dans la salle de jeu pendant la partie, le joueur ou joueuse perdra sa partie et l'adversaire gagnera.

- La prise de photo est soumise à l'autorisation de l'arbitre.

- En inscrivant leur enfant au tournoi, les parents ou représentants légaux autorisent l'organisation, dans le cadre de sa communication, **à réaliser** des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître des mineurs inscrits ainsi que des majeurs.

Article 7 : Arbitrage

Le championnat est arbitré par Vincent Gosselin, arbitre open ; Jérôme Langlois, arbitre match ; Jean-Sébastien Mora, arbitre match ; Élie Bousquet-Dréan, arbitre Match.

Article 8 :

Les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur ainsi que la Charte des joueurs d'échecs de la FFE.

Le président du CDJE65
Gilles Grelier

L'arbitre principal
Vincent Gosselin